

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	61
Représentés	42

**CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024**

**n°D20241212 – 06e**

**Objet : Adhésion de la commune de Léguevin au Syndicat Mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne Réseau31**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte de l’Eau et de l’Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération de la commune de Léguevin en date du 11 décembre 2024, en faveur de son adhésion à Réseau31, pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l’Eau

A. Eau potable :

A.1 Production d’eau potable - A.2 Transport et stockage d’eau potable - A.3 Distribution d’eau potable

B. Assainissement Collectif :

B1 : Collecte des Eaux Usées - B2 : Transport des Eaux Usées – B3 : Traitement des eaux usées

**Considérant** que dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d’étudier le transfert de ces compétences ainsi que l’évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l’objet du protocole joint en annexe ;

**Considérant** que conformément aux dispositions de l’article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l’arrêté préfectoral ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d’approuver, conformément aux dispositions de l’article 7.1 de nos statuts, l’adhésion de la commune de Léguevin à Réseau31 qui sera rattachée à la Commission territoriale « 6-Aussonnelle » ;

**Article 2 :** d’approuver le transfert des compétences suivantes :

A. Eau potable :

A.1 Production d’eau potable  
A.2 Transport et stockage d’eau potable  
A.3 Distribution d’eau potable

B. Assainissement Collectif :

B1 : Collecte des Eaux Usées  
B2 : Transport des Eaux Usées  
B3 : Traitement des eaux usées

**Article 3 :** d’approuver le protocole ci-annexé ;

**Article 4 :** d’autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s’y rapportant ;

**Article 5 :** d’approuver la modification statutaire induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur le Préfet pour prendre l’arrêté correspondant.

<b>Résultat du vote</b>	Pour	103	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président



Annexe : Protocole de transfert

**PROTOCOLE DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE DES COMPETENCES  
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
DE LA COMMUNE DE LEGUEVIN A RESEAU31**

La Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain se transforme au 1er janvier 2025 en Communauté d'Agglomération et récupère donc à cette date l'ensemble des compétences du domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (Réseau31) est un acteur majeur de l'exercice de ces 2 compétences sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne et sur le territoire du GOT.

La commune de LEGUEVIN exerce actuellement en direct par marchés de prestations de service la gestion de ces deux domaines d'activités.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de la complexité de plus en plus grande des domaines de l'eau potable et de l'assainissement collectif, des ressources et valeurs de Réseau31 en la matière, la Commune de LEGUEVIN a décidé d'anticiper cette échéance, d'adhérer et de transférer la totalité de ses compétences Eau Potable et Assainissement Collectif à Réseau31 :

**A. Eau potable :**

- A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
- A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
- A.3 : Distribution d'eau potable

**B. Assainissement collectif :**

- B.1 : Collecte des eaux usées
- B.2 : Transport des eaux usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)
- B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses le cas échéant)

Ce transfert complémentaire de compétences a fait l'objet de discussions entre les deux parties.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

L'adhésion de la commune et le transfert des compétences prend effet au **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

**1- Reprise des contrats et des conventions existantes**

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes, avec notamment les contrats suivants :

- Marché de prestation de service pour la gestion du service Eau Potable avec VEOUIA jusqu'au 31/12/2025 ;
- Marché de prestation de service pour la gestion du service Assainissement Collectif avec VEOUIA jusqu'au 31/12/2025 ;
- Marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études ARRAGON Pour l'opération de renforcement et de sécurisation de réseau d'eau potable pour le secteur Castelhouvel - Escalette ;
- Marché de travaux avec l'entreprise SCAM TP pour l'opération de renforcement et de sécurisation de réseau d'eau potable pour le secteur Castelhouvel – Escalette.

Un procès-verbal de mise à disposition des ouvrages sera établi entre la commune et Réseau31 contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations de service.

**2- Reprise de la dette**

Service Eau Potable :

La commune de LEGUEVIN possède 1 emprunt en cours réalisé afin de financer des réseaux d'eau potable. Cet emprunt est transféré à Réseau31.

- Crédit Agricole : 500 000 € - 120 mois – 0,6% - de 2020 à 2029

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages détaillera ces dépenses d'emprunt au tableau d'amortissement :

### EAU POTABLE

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant au
2024	51 930,89 €	1 936,15 €	55 994,74 €	0,00 €	0,00 €	316 046,85 €
2025	58 034,23 €	1 580,49 €	56 453,74 €	0,00 €	0,00 €	260 049,91 €
2026	51 664,80 €	1 221,58 €	50 443,22 €	0,00 €	0,00 €	203 595,17 €
2027	51 664,80 €	918,92 €	50 745,88 €	0,00 €	0,00 €	153 152,95 €
2028	51 664,80 €	614,44 €	51 050,36 €	0,00 €	0,00 €	102 407,07 €
2029	51 664,85 €	308,14 €	51 356,71 €	0,00 €	0,00 €	51 356,71 €

### Service Eaux Usées :

La commune de LEGUEVIN possède 1 emprunt en cours réalisé afin de financer des réseaux de collecte d'eaux usées. Cet emprunt est transféré à Réseau31.

Crédit Agricole : 100 000 € - 120 mois - 0,6% - de 2020 à 2029

Le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages détaillera ces dépenses d'emprunt avec le tableau d'amortissement :

### EAUX USEES

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant au
2024	10 332,96 €	364,30 €	9 968,66 €	0,00 €	0,00 €	60 716,36 €
2025	10 332,96 €	304,49 €	10 026,47 €	0,00 €	0,00 €	50 747,70 €
2026	10 332,96 €	244,32 €	10 086,04 €	0,00 €	0,00 €	40 719,23 €
2027	10 332,96 €	183,78 €	10 149,18 €	0,00 €	0,00 €	30 630,59 €
2028	10 332,96 €	122,89 €	10 210,07 €	0,00 €	0,00 €	20 481,41 €
2029	10 332,97 €	61,63 €	10 271,34 €	0,00 €	0,00 €	10 271,34 €

### 3- Tarification – Facturation usagers

#### Service Eau Potable :



Commune de LEGUEVIN		Montant pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	
TARIF EAU POTABLE		PU	HT
2024		2024	
Part fixe annuelle	55,00 €	55,00 €	55,00 €
Part Variable (consommation) / m <sup>3</sup>	1,35 €	1,35 €	162,00 €
Redevance pollution AEAG / m <sup>3</sup>	0,33 €	0,33 €	39,60 €
<b>AEAG</b>		<b>HT</b>	<b>256,60 €</b>
<b>TVA</b>		<b>TVA</b>	<b>14,11 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>270,71 €</b>
Soit le prix du m <sup>3</sup> HT et redevance AEAG 1,81 €			
<b>2,26 €</b>			
Soit le prix du m <sup>3</sup> TTC			



Tarification UNIQUE Réseau31		Montant pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	
TARIF UNIQUE EAU POTABLE		PU	HT
2024		2024	
Part fixe annuelle	69,36 €	69,36 €	69,36 €
Part Variable (consommation) / m <sup>3</sup>	1,42 €	1,42 €	170,40 €
Redevance pollution AEAG / m <sup>3</sup>	0,33 €	0,33 €	39,60 €
<b>AEAG</b>		<b>HT</b>	<b>279,36 €</b>
<b>TVA</b>		<b>TVA</b>	<b>15,36 €</b>
		<b>TOTAL TTC</b>	<b>294,72 €</b>
Soit le prix du m <sup>3</sup> HT et redevance AEAG 2,00 €			
<b>2,46 €</b>			
Soit le prix du m <sup>3</sup> TTC			

La différence existante entre les tarifs eau potable des 2 collectivités est de 20 centimes d'€ TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> soit + 9 %.

Il est donc convenu par le présent protocole la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur une période de 3 ans conformément à la convergence différenciée décidée par les élus Réseau31 en 2017 pour un niveau de différence tarifaire > 5% et < 10%.

La convergence vers le tarif unique eau potable de Réseau31 démarrera à partir du tarif voté par Réseau31 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. D'ici cette date, les tarifs seront maintenus.

Ainsi les usagers de la commune seront alignés sur la tarification unique et solidaire Réseau31 en vigueur sur l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Il est convenu que la tarification délibérée de la commune fin 2024 (part fixe et part variable facturée aux usagers de la commune servira de base à la première facturation du service par Réseau31 de 2025.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 031-200023596-20241212-CS\_20241212\_06E-DE

L'ensemble des autres services du domaine (pose compteurs, branchements, ...) sera facturé dès l'adhésion aux usagers de la commune selon le bordereau des prix de Réseau31 en vigueur et les modalités en cours en 2025 dans le cadre du contrat de l'exploitant VEOLIA.

Service Assainissement Collectif :



Commune de LEGUEVIN		TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
2024		Montant pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	
Part Fixe annuelle	PU	25,00 €	
PV délégataire (consommation) / m <sup>3</sup>		1,1700 €	140,40 €
Redevance pollution AEAG / m <sup>3</sup>		0,25 €	- €
<b>AEAG</b>	<b>HT</b>		165,40 €
	<b>TVA</b>	10,00%	16,54 €
	<b>TOTAL</b>		<b>181,94 €</b>
	<b>TTC</b>		<b>1,52 €</b>

Soit le prix du m<sup>3</sup> HT et redevance AEAG : 1,52 €



Tarification Unique Réseau31		TARIF UNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
2024		Montant pour une consommation de 120 m <sup>3</sup>	
Part Fixe annuelle	PU	69,36 €	
Part Variable (consommation) / m <sup>3</sup>		1,45 €	174,00 €
Redevance pollution AEAG / m <sup>3</sup>		0,25 €	30,00 €
<b>AEAG</b>	<b>HT</b>		273,36 €
	<b>TVA</b>	10,00%	27,34 €
	<b>TOTAL</b>		<b>300,70 €</b>
	<b>TTC</b>		<b>2,03 €</b>

Soit le prix du m<sup>3</sup> HT et redevance AEAG : 2,51 €

La différence existante entre les tarifs en assainissement collectif des 2 collectivités est plus importante avec de 99 centimes d'€ TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> soit +65 %.

Il est donc convenu par le présent protocole la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur une période de 5 ans conformément à la convergence différenciée décidée par les élus de Réseau31 en 2017 pour un niveau de différence tarifaire > 10%.

La convergence vers le tarif unique assainissement collectif de Réseau31 démarrera à partir du tarif voté par Réseau31 pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027. D'ici cette date, les tarifs seront maintenus.

Ainsi les usagers de la commune seront alignés sur la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur sur l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2030.

Il est convenu que la tarification délibérée de la commune fin 2024 (part fixe et part variable) facturée aux usagers de la commune servira de base à la première facturation du service par Réseau31 de 2025.

L'ensemble des autres services du domaine (PFB, PFAC, PFAC-AD, contrôles branchements ...) sera facturé dès l'adhésion aux usagers de la commune selon le bordereau des prix de Réseau31 en vigueur et les modalités en cours en 2025 dans le cadre du contrat de l'exploitant VEOLIA.

#### 4- Investissements et transfert des résultats des budgets annexes

La redevance et l'abonnement sont les deux composantes essentielles des recettes des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Elles conditionneront, déduction faite des coûts de fonctionnement direct associés au service sur les ouvrages de la commune et des remboursements des annuités des emprunts, les futurs investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

#### Service Eau Potable :

La commune s'engage à transférer à Réseau31 les résultats positifs de clôture de son compte de gestion en fonctionnement et en investissement, afin qu'ils soient mobilisés pour le financement des futurs investissements des ouvrages d'eau potable sur la commune. Le susdit résultat sera établi et transféré par délibération concordante des 2 collectivités. Le montant estimé à la date de signature du présent protocole est celui consolidé dans le CA2023 :

SOLDE EXECUTION EXPLOITATION	80 776 €
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	46 091 €
TOTAL CUMULE	126 867 €

De son côté Réseau31 s'engage à intégrer dans son programme pluriannuel des investissements d'eau potable dès 2025 les opérations suivantes :

- Opération de renforcement et d'interconnexion du réseau d'eau potable par la pose d'un conduit en 300 mm de 1200 ml afin de créer un nouveau point de livraison sur le secteur de Pibrac pour un montant estimé de 798 369 € HT.
- Contrat de maîtrise d'œuvre lié au pilotage de cette opération pour un montant estimé de 35 167 € HT.
- Poursuite des analyses et des études sur le site des puits de production des Pintous.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 031-200023596-20241212-CS\_20241212\_06E-DE

Service Assainissement Collectif :

La commune s'engage à transférer à Réseau31 les résultats positifs de clôture de son compte de gestion en fonctionnement et en investissement, afin qu'ils soient mobilisés pour le financement des futurs investissements des ouvrages d'assainissement collectif sur la commune. Le susdit résultat sera établi et transféré par délibération concordante des 2 collectivités. Le montant estimé à la date de signature du présent protocole est celui consolidé dans le CA2023 :

SOLDE EXECUTION EXPLOITATION	57 067 €
SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	155 664 €
TOTAL CUMULE	212 731 €

Réseau31 s'engage à mener à bien les opérations prioritaires sur les réseaux de collecte et autres postes de refoulement de la commune et à les piloter en coordination avec la commune en fonction du montant du résultat transféré à la clôture du budget. Ces opérations seront également coordonnées avec les échéances d'urbanisation de la commune en fonction des priorités de fonctionnement du service.

#### 5- Pilotage

En complément des réunions de commission territoriale, une réunion de pilotage du service et des investissements aura lieu chaque année entre les services de Réseau31 et les élus de la commune afin de valider les investissements ainsi que le programme annuel des travaux associé.

D'une manière générale, le pilotage du service est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus représentants de Réseau31.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**POUR RESEAU31**

**Pour la Commune de LEGUEVIN**

**Sébastien VINCINI**

Président du Syndicat Mixte  
De l'Eau et de l'Assainissement  
De Haute-Garonne

**Etienne CARDEILHAC-PUGENS**

Maire de LEGUEVIN